



La Présidente

Arrêté n° 2021-323 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'Arrêté 2019-11-05-013 fixant la composition du Comité régional de l'alimentation d'Île-de-France (CRALIM) et, notamment, l'article 1^{er}.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du Comité régional de l'alimentation d'Île-de-France (CRALIM) :

- **Madame Valérie LACROUTE**, *Vice-présidente*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSÉ

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr